

**COMMUNE DE FREISSINIERES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2025**  
**DÉLIBÉRATION N° 2025-64**

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 7

Pour : 8

Conseillers absents : 3

Contre :

Conseillers représentés : 1

Abstention :

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 24 octobre 2025, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

**Présents :** ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

**Absents :** BOISSET Vincent - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

**Pouvoir :** LATIL Jessica à BERTHALON Jérôme

**Secrétaire de séance :** BERTHALON Jérôme

**Objet :** BUDGET EAU POTABLE. DÉCISION MODIFICATIVE N° 2.

Afin de permettre de réajuster le budget primitif 2025, Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative sur le Budget Eau Potable de la façon suivante :

- Modification des crédits selon les tableaux ci-dessous :

SENS	Imputation	Intitulé	OUVERT	REDUIT
Recettes fonctionnement	70 7011	Eau	2 000.00 €	
Recettes fonctionnement	70 701261	Redevance sur consommation d'eau potable	8 000.00 €	
Dépenses fonctionnement	011 61523	Réseaux	6 000.00 €	
Dépenses fonctionnement	023 023	Virement à la section d'investissement	4 000.00 €	

SENS	Imputation	Intitulé	OUVERT	REDUIT
Recettes investissement	021 OPFI	Virement de la section d'exploitation	4 000.00 €	
Dépenses investissement	20 203 25001	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	4 000.00 €	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Ouverture	4 000.00 €	10 000.00 €
	Réduction		
Recettes	Ouverture	4 000.00 €	10 000.00 €
	Réduction		
Equilibre :		0 €	0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Accepte cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

*Pour Extrait Conforme  
Le Maire  
Cyrille DRUJON D'ASTROS*

